

## **Plan du Logement : nouvel élan**

Le 19 avril 2007, le gouvernement bruxellois approuvait la 3ème phase du Plan du Logement. Il s'agit d'un pas dans le bon sens. Toutefois notre enthousiasme est tempéré par le fait que jusqu'à présent, aucun logement n'a été construit et que nous ne disposons d'aucune garantie quant à la réalisation de grands logements en nombre suffisant.

1.163 logements seront construits sur les terrains dont les communes ou instances suivantes sont propriétaires :

- la commune d'Anderlecht : 300 logements route de Lennik, boulevard Groenincks et avenue du Luizenmolen;
- la commune d'Evere : 90 logements moyens rue de la Plaine d'Aviation;
- Bruxelles-Ville : 180 logements boulevard Bolivar (Bruxelles-Ville) et 120 habitations au Middelweg (Haren), rue de la Route (Bruxelles-Ville) et rue Ransbeek (Neder-Over-Heembeek);
- la Régie foncière de la Région de Bruxelles-Capitale : 430 logements dont 190 au boulevard Reyers (Schaerbeek), 100 au boulevard Jacques Brel (Woluwe-Saint-Lambert), 50 à l'avenue d'Itterbeek (Anderlecht) et 90 à la chaussée d'Alseberg (Uccle) ;
- la SDRB : 43 logements prévus rue du Compas (Anderlecht) sur un terrain qui doit encore être 'dépollué'.

A travers les projets de la 1ère et de la 2ème phase, le gouvernement a jusqu'à présent approuvé la construction de 2500 habitations, soit la moitié des logements que le Plan du Logement s'était fixés.

Trois autres décisions sont à remarquer :

1° Désormais l'on recourra à nouveau à l'ancienne méthode d'adjudication : dans un premier temps, lancement d'un appel à projets auprès d'architectes qui dessineront les plans et, ensuite seulement, appel aux promoteurs pour la construction des logements. L'idée de la 1ère et de la 2ème phase de regrouper le processus d'adjudication (marché de promotion) n'était pas judicieuse : elle n'était ni meilleur marché, ni plus rapide et prêtait le flanc à la contestation juridique.

2° pour chaque projet, une 'plateforme de concertation' sera établie entre la commune et la région en y incluant les associations et les riverains.

3° Un inventaire vient d'identifier 1 200 000 m<sup>2</sup> de terrains publics 'libres' sur lesquels des logements pourraient être construits.

### **Ces nouvelles réjouissent le RBDH.**

Nous sommes également satisfaits d'apprendre que la commune d'Anderlecht – qui avait jusqu'à présent refusé de collaborer au Plan – venait de libérer trois terrains. Le fait que le PS se trouve désormais dans la majorité y est sans doute pour quelque chose.

Un nombre de critiques que nous avons exprimées dans le passé ont été à première vue entendues. Le manque de concertation et de communication entre la Région et les communes ou avec les riverains et les comités de quartier pourrait être résolu à condition que les plateformes de projet promises soient effectivement mises sur pied et qu'elles aient réellement voix au chapitre.

L'adjudication séparée pour l'architecture permettrait la réalisation de projet de plus grande qualité architecturale et en plus grande harmonie avec l'environnement urbain.

Mais ne perdons pas pour autant de vue :

- qu'aucun logement n'a été construit à ce jour ;
- que nous n'avons aucune certitude quant l'obligation de construire 30% de logements sociaux de grande taille sera respectée.

En conséquent, le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat suivra scrupuleusement la mise en œuvre du Plan du Logement.